

Québec, le 28 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

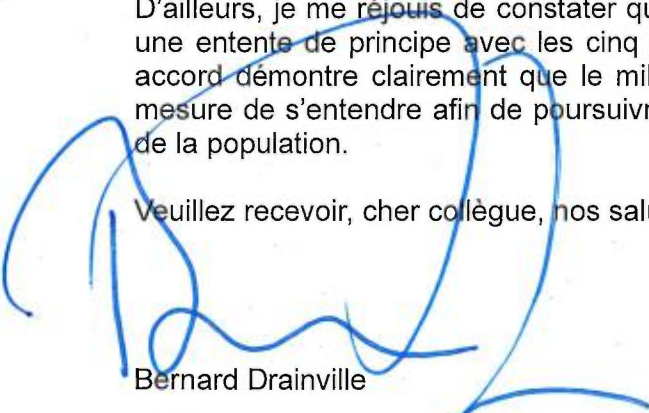
Cher collègue,

Le 27 février 2025 était déposé à l'Assemblée nationale, par le député de Rosemont, un extrait de pétition signée par 2094 personnes demandant au gouvernement du Québec d'annuler l'abolition des compensations versées aux centres de services scolaires dans le cadre de l'entente sur la mise à disposition de ces installations à des fins récréatives municipales, de maintenir l'intégralité des compensations financières versées aux centres de services scolaires dans le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec et de s'engager à suivre les recommandations formulées dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir du Québec, notamment d'accroître le soutien financier accordé aux installations sportives et récréatives.

Je prends acte des demandes des citoyens et tiens à leur assurer que le ministère de l'Éducation demeure favorable aux ententes de partage d'infrastructures entre les organismes scolaires et les municipalités. Il importe toutefois de rappeler que seule une minorité d'organismes scolaires bénéficiaient de la mesure budgétaire de partage d'infrastructures entre les municipalités et le réseau de l'éducation, alors que la très grande majorité d'entre eux en concluaient sans compensation financière du ministère de l'Éducation. Dans un souci d'équité et de saine gestion des fonds publics, le ministère a donc mis fin, pour une durée indéterminée, à cette mesure budgétaire spécifique. Les centres de services scolaires ont été invités à poursuivre leur collaboration avec les municipalités afin de convenir, localement, des modalités permettant de maintenir l'accès aux infrastructures pour les citoyens.

D'ailleurs, je me réjouis de constater que le 1er avril dernier, la ville de Montréal a conclu une entente de principe avec les cinq organismes scolaires situés sur son territoire. Cet accord démontre clairement que le milieu municipal et le réseau de l'éducation sont en mesure de s'entendre afin de poursuivre leur partage d'infrastructures, et ce, au bénéfice de la population.

Veuillez recevoir, cher collègue, nos salutations les plus distinguées.


Bernard Drainville

